

<https://www.elcorreo.eu.org/Il-est-inevitable-que-le-chaos-s-organise-en-Argentine>

Il est inévitable que le chaos s'organise en Argentine

- Argentine -

Date de mise en ligne : mercredi 1er octobre 2025

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Face à l'empire du chaos, il convient de noter que la politique argentine semble se réveiller et montrer des signes d'un renouveau de la rationalité. Reconstruire les institutions implique de réparer le modèle de l'État de droit et de réfléchir à la possibilité d'une démocratie parlementaire avec une Cour suprême de Justice élargie et fédérale.

Nous n'avons jamais eu la naïveté de croire que les institutions sont au-dessus de la politique : tout est politique, à condition de comprendre la politique comme l'art de gouverner - et aussi de négocier - et non dans le sens schmittien méprisable qui consiste à individualiser un ennemi pour l'anéantir.

Les institutions ne font que fixer certaines limites élémentaires à la politique, mais lorsque celle-ci dérape et ignore toutes ces limites, il est urgent de réfléchir à la manière de la remettre sur les rails et de reconstruire les institutions à partir de la politique elle-même. C'est facile à dire, mais difficile à faire, car ces urgences surviennent dans des situations de chaos et d'anomie, c'est-à-dire lorsque les règles antérieures ont cessé de fonctionner. Le chaos, la confusion et l'anomie ne sont pas des conditions propices à une réflexion sereine sur la reconstruction des limites rationnelles de la politique.

Nous n'excluons pas que ces lignes ne soient pas non plus le résultat d'une réflexion sereine, car le contraire reviendrait à se vanter d'être des sujets biologiquement ou psychologiquement privilégiés, ce que nous ne sommes certainement pas, mais nous pouvons au moins affirmer qu'elles sont le résultat de nos plus grands efforts en ce sens. Nous espérons y être parvenus dans une certaine mesure.

Sans crier victoire – car ce n'est pas le cas –, il convient de noter que la politique argentine semble se réveiller, cesser de se regarder le nombril et montrer des signes d'un regain de rationalité. Les gouverneurs sont alignés, l'opposition met fin à ses querelles internes, le Congrès national assume un rôle de frein à l'autoritarisme exécutif d'un dirigeant qui se considère comme le dépositaire de l'ensemble du pouvoir public et légifère par décrets. Ce n'est pas beaucoup, mais c'est suffisant, surtout face aux erreurs, aux omissions et aux longs silences de ces derniers temps : il faut bien commencer quelque part, au moins par un accord naissant qui indique une tendance à une certaine unité fondée sur la raison.

Reconstruire les institutions implique de réparer le modèle de l'État de droit, c'est-à-dire un État dans lequel on aspire (même si cela n'est jamais tout à fait atteint) à ce que nous soyons tous soumis de manière égale aux lois, par opposition à l'État policier, dans lequel tous sont soumis à la volonté arbitraire du dirigeant en place. Si nous comprenons cela avec suffisamment de réalisme, nous verrons que nous devons écarter l'idée que le modèle de l'État de droit est comme un appareil de chauffage que nous achetons sur Internet, qu'un technicien vient l'installer, que nous le branchons, que nous appuyons sur un bouton et qu'il fonctionne.

Cette image bucolique et statique de l'État de droit est fausse, car dans la réalité politique et sociale, il y a toujours des privilégiés qui s'opposent à l'avancement de l'égalité devant la loi, c'est-à-dire qui résistent pour défendre et étendre leurs priviléges. Ainsi, l'opposition entre l'État de droit et l'État policier est une lutte constante : d'un côté, ceux qui combattent les priviléges et luttent pour étendre les droits et, de l'autre, ceux qui défendent les priviléges et veulent limiter les droits. En définitive, il s'agit de l'ancienne lutte pour le droit de [Rudolf von Jhering](#), qui n'est pas une dialectique, car elle ne connaît pas de synthèse ; il s'agit simplement d'une lutte constante et continue dans laquelle il y a des avancées et des reculs.

Tout cela est aujourd'hui assez confus, car jusqu'à récemment, ceux qui luttaient pour l'égalité et l'extension des

droits étaient ceux qui tenaient des discours perturbateurs et transgressifs, mais ils ont perdu cette caractéristique, se montrant comme des bourgeois sérieux, formels, ennuyeux, confortablement installés dans la contemplation de leur nombril, ce qui a permis aux défenseurs des priviléges de s'emparer des formes disruptives et transgressives, de les surjouer au maximum et de finir par générer l'anomie, car le discours négateur des droits reprend de manière brutale et démesurée les formes traditionnelles des défenseurs de l'égalité juridique. Le cas le plus flagrant de cette pantomime parmi nous est le langage, les gestes, les insultes, les cris, les métaphores perverses, les regards et les expressions faciales nettement hystériques de l'actuel titulaire du pouvoir exécutif.

Ce n'est pas nouveau, loin s'en faut : face au déclin de la politique de [Weimar](#), le nazisme n'a-t-il pas été disruptif ? N'en a-t-il pas été autrement avec la [Deuxième République Espagnole](#) ? Lorsque ceux qui luttent pour l'extension des droits perdent leurs repères et que ceux qui défendent les priviléges s'en emparent et les poussent à l'extrême jusqu'à l'absurde, il est inévitable que tout se confonde et que l'anomie règne, surtout à notre époque, où non seulement tout l'appareil médiatique traditionnel, mais aussi un autre, hautement technologique, se charge d'approfondir au maximum la confusion.

Les institutions de notre pays ont été détruites et, quoi qu'il en soit, c'est la politique elle-même qui devra les reconstruire pour éviter à nouveau ce déchainement. Personne d'autre que la politique elle-même ne doit le faire, sur la base d'un minimum de convergences rationnelles qui la replacent à la tête de la lutte pour le droit. Cela semble aujourd'hui une mission impossible, mais ce n'est pas le cas, car non seulement c'est possible, mais c'est aussi une nécessité. Tôt ou tard, elle le fera, car les peuples et les nations ne se suicident pas et, bien sûr, il vaut mieux que ce soit le plus tôt possible, afin d'éviter des catastrophes plus graves.

Le diagnostic institutionnel de notre État est le pire que nous ayons connu sous des gouvernements qui ne soient pas *de facto*. Le présidentialisme tant vanté et intouchable montre ses défauts de manière crue, avec un président qui ne respecte aucune limite : il légifère par décret, promulgue des décrets prétendument nécessaires qui impliquent des réformes constitutionnelles, licencie en toute impunité des milliers et des milliers de fonctionnaires, prive ainsi de financement la santé et l'éducation – jusqu'alors bien entretenues –, réprime par la police les manifestations publiques, même celles des retraités et des personnes handicapées, affiche et se complaît dans sa cruauté, non seulement il fuit le dialogue démocratique, mais il insulte ses opposants, les accuse de tous les maux qu'il provoque lui-même, encourage la haine et l'anéantissement de l'opposition, ne ment pas, mais invente des chiffres auxquels lui seul croit dans son détachement de la réalité, accuse le Congrès national d'organiser un coup d'État parce qu'il rejette ses vetos, et je pourrais continuer.

Les défauts institutionnels – et l'hyperprésidentialisme argentin en est un – ne se remarquent pas trop jusqu'à ce que le pire arrive, et finalement, un déchaîné halluciné s'est retrouvé à la tête de l'exécutif unipersonnel. Je pense que le moment est venu de repenser si le présidentialisme est la meilleure forme de gouvernement républicain. Peu importe qu'il n'y ait pour l'instant aucune possibilité réelle de le changer, mais il est tout de même bon d'y réfléchir, surtout lorsque le Congrès semble montrer les premiers signes de rationalité politique et que l'opposition cesse de se regarder le nombril.

Il y a des personnes plus ou moins normales ou du moins raisonnables, qui peuvent se tromper ou non, mais il y en a d'autres qui présentent des caractéristiques particulières peu propices au dialogue et à la coexistence démocratique. Confier un tel pouvoir à une seule personne est toujours dangereux. L'argument selon lequel quelqu'un doit gouverner est incontestable, mais un cabinet est toujours préférable à une seule personne, du moins c'est moins risqué.

L'argument selon lequel notre tradition est liée au leadership est assez éculé, car l'expérience historique montre que ce que la nature ne donne pas, la Constitution ne le prête pas. Nous nous en remettons aux preuves. Les gouvernements parlementaires sont-ils faibles ? C'est faux : Merkel n'était pas faible, d'autres dirigeants européens

Il est inévitable que le chaos s'organise en Argentine

ne l'étaient pas non plus : la capacité à diriger est une condition individuelle particulière qui requiert une certaine empathie, qui n'est créée par aucune Constitution, et ceux qui la possèdent se démarqueront dans n'importe quelle forme de gouvernement.

Il est vrai qu'un gouvernement parlementaire est faible et problématique sans la clause dite « allemande », mais celle-ci permet de neutraliser le risque de se retrouver sans gouvernement : lorsque le Parlement vote une motion de censure contre le cabinet, il suffit que la Constitution prévoit que le gouvernement reste en place jusqu'à ce qu'un autre soit formé. Il n'y aura jamais d'acéphalie avec cette clause et, si une situation instable persiste, c'est le président de la République parlementaire qui pourra exhorter les législateurs, grâce au pouvoir qui lui est conféré de dissoudre le Parlement et de convoquer des élections immédiates. Nous pensons que personne ne peut sérieusement contester que cette solution aurait parfaitement été adaptée pour résoudre la crise de 2001 et pour sortir de celle dans laquelle nous entrons manifestement.

Avons-nous aujourd'hui un exécutif vraiment fort ? Ne confondons pas arbitraire et force : un exécutif qui n'a même pas la capacité d'empêcher que quelqu'un filme ou enregistre secrètement dans les locaux mêmes du gouvernement n'est pas fort. Au-delà du contenu de ces enregistrements, ceux-ci indiquent en eux-mêmes une vulnérabilité inadmissible de la sécurité de l'État. Personne ne peut se sentir très en sécurité en sachant que, dans les locaux mêmes du gouvernement, quelqu'un peut enregistrer ou copier des plans de défense ou autres documents similaires. Heureusement, pour l'instant, il ne semble pas y avoir de menaces visibles pour notre sécurité extérieure, mais, quoi qu'il en soit, lorsque le chaos atteint un tel degré, nous ne pouvons nous empêcher de ressentir un certain frisson.

Mais la débâcle institutionnelle argentine ne s'arrête pas là. Le présidentialisme et l'incapacité au dialogue ont mis en évidence comme jamais auparavant que nous n'avons pas non plus de pouvoir judiciaire, mais une magistrature facilement manipulable et désormais dirigée par un triumvirat appelé Cour suprême, unique au monde, qui n'est rien d'autre qu'un bureau fordiste produisant des résolutions en masse, dont les triumvirs ne connaissent qu'une minorité insignifiante, tandis qu'ils signent le reste sans le lire. Outre diverses aberrations, suivant l'exemple déplorable de la région, ils pratiquent avec le plus grand culot le *lawfare* et, obéissant à la voix de leur maître, ils maintiennent en détention la présidente du principal parti d'opposition, se contentant de quelques feuilles griffonnées d'affirmations creuses, pour conclure qu'il n'y a pas de gravité institutionnelle dans le fait que les juges et les procureurs qui l'ont condamnée aient rendu visite à son principal ennemi et joué au football dans sa villa.

Il est évident qu'aucun parti ne pourra jamais obtenir les deux tiers des voix du Sénat fédéral, sauf dans l'hypothèse presque impossible d'avoir triomphé dans toutes les provinces. Il est clair que, dans ces conditions, la Constitution stipule que la nomination des juges de la Cour suprême doit se faire conformément à un accord entre les partis, mais cela est impossible lorsqu'un fanatique à la tête de l'exécutif déclare, d'une voix prétendument grave, qu'il a l'intention d'enfoncer le dernier clou dans le cercueil de son adversaire.

Nous pressentons que, comme lors de la sortie de la crise de 2001, la solution commence par les gouverneurs qui, ne serait-ce que pour des raisons de survie, s'alignent et montrent les dents à l'exécutif national : depuis 1853 et 1860, la question fédérale a toujours été marquée par la répartition des impôts, même si l'on ne parlait pas alors de coparticipation fédérale. Avons-nous oublié les douanes de Buenos Aires ? Le fédéralisme renaît à nouveau par cette voie ; ce n'est pas non plus quelque chose de nouveau.

Il ne faut pas manquer l'occasion d'envisager un pouvoir judiciaire sérieux et avant tout fédéral. Si chaque gouverneur proposait à un exécutif rationnel, pas l'actuel évidemment, deux candidats à la Cour suprême – un homme et une femme – afin de faciliter le respect de l'équilibre entre les sexes en transmettant au Sénat les dossiers ainsi sélectionnés, on disposerait d'une majorité des deux tiers et on pourrait constituer une Cour suprême véritablement fédérale, avec un nombre de juges similaire à celui de la plupart des tribunaux de notre Amérique, qui

Il est inévitable que le chaos s'organise en Argentine

pourrait être divisée en chambres spécialisées, dans lesquelles chaque juge connaîtrait sérieusement le sujet sur lequel il statue, c'est-à-dire qu'il saurait ce qu'il signe.

Nous sommes conscients que tout ce qui précède semble relever de la science-fiction en cette période de chaos, d'anomie, de confusion et de désarroi. Mais ce n'est pas le cas : tôt ou tard, la politique devra aborder ces questions, simplement parce que les circonstances l'imposent, c'est-à-dire pour sa propre survie. La théorie du chaos elle-même indique que celui-ci est instable et tend toujours à s'organiser. En discuter alors que le président court mendier de l'argent à Trump est disruptif, transgressif, il importe de récupérer non seulement le contenu mais aussi les formes de l'initiative d'extension des droits, péché mortel aux yeux du pathétique exécutif mendiant, pour qui la justice sociale est un vol.

Eugenio Raúl Zaffaroni* para [La Tecl@ Eñe](#)

[La Tecl@ Eñe](#) Buenos Aires, le 22 septembre 2025.

***Eugenio Raúl Zaffaroni** il est avocat et notaire argentin gradué dans la faculté de Droit et de Sciences Sociales de l'Université du Buenos Aires en 1962, docteur des Sciences Juridiques et Sociales par l'Université Nationale du Littoral (1964), et juge de la Cour Suprême de Justice argentine dès 2003, jusqu'à 2014 quand il a présenté sa démission pour être arrivé à la limite d'âge qui fixe la Constitution. Actuellement Juge à la [Court Interamericaine de Droits de l'Homme](#).

Traduit de l'espagnol depuis [El Correo de la Diáspora](#) par : Estelle et Carlos Debiasi.

El Correo de la Diaspora. Paris, le 1er septembre 2025.

Cette création par <http://www.elcorreo.eu.org> est mise à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 Unported](#). Basée sur une œuvre de www.elcorreo.eu.org